

◆ DROITS OBLIGATOIRES

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
 - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
 - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE		FRAIS SPECIFIQUES
		TAUX ¹	TAUX REDUIT ²	
CYCLE PREPARATOIRE				
- La Prépa des INP	Etudiants communautaires	630 €	420 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 902 €	420 € ³	
- Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	630 € ³	420 € ³	
	Etudiants extracommunautaires			
CYCLE PREPARATOIRE Grenoble INP - Esisar, UGA		Etudiants communautaires	630 €	420 €
		Etudiants extracommunautaires	2 902 €	420 € ³
LICENCE	Etudiants communautaires	178 €	118 €	
	Etudiants extracommunautaires			
CYCLE INGENIEUR (sauf étudiants sous statut d'apprentissage)	Etudiants communautaires	630 €	420 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 950 €	420 € ³	
CYCLE MASTER (sauf Masters / Grenoble INP – Ensimag, UGA : se référer au site Internet de l'école)	Etudiants communautaires	255 €	167 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 950 €	167 € ³	
MASTER INTERNATIONAL à frais spécifiques réservé aux étudiants internationaux	Etudiants communautaires	255 €	167 €	1 230 €
	Etudiants extracommunautaires	3 950 €	167 € ³	1 230 €

¹ Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

² Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA
 - ⚠ Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

³ Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

Le coût de remplacement de la carte étudiant est fixé à 15 €
Délibération du conseil d'administration du 12 juin 2025 (Décision n°CA20250609)

◆ DROITS FACULTATIFS

- ▶ **Pour tous :**
GRENOBLE INP Alumni - Association des diplômés et des élèves de Grenoble INP _____ 25 €
- ▶ **Pour les élèves de La Prépa des INP - Antennes de Grenoble et de Valence - non boursiers :**
Frais de reprographie _____ 60 €

◆ MODALITES DE PAIEMENT

Périodes d'inscription		
☞ du 02/07/2026 au 24/07/2026 & ☞ du 20/08/2026 au 15/10/2026		
	Inscription en ligne	Inscription par traitement manuel du dossier d'inscription
		✓ élèves internationaux accueillis en mobilité individuelle ✓ élèves internationaux accueillis dans le cadre d'un échange relevant d'une convention de partenariat ✓ élèves internationaux en accueil de double-diplôme ✓ élèves en césure et autres cas particuliers non éligibles à l'inscription en ligne
Moyen de paiement	Carte bancaire (CB)	Plateforme de paiement FLYWIRE à partir du 27/08/2026
Mode de paiement	Paiement de l'intégralité des droits d'inscription = paiement en 1 seule échéance	Paiement de l'intégralité des droits d'inscription = paiement en 1 seule échéance
	Paiement fractionné en 3 échéances ► Si montant > 300 euros ► Si 1^{ère} échéance acquittée au plus tard le 15/09/2026, puis 2^{ème} & 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date 🔴 Au-delà du 15/09/2026, seul le paiement intégral des droits d'inscription en 1 seule échéance sera proposé	Paiement fractionné en 3 échéances ► Si montant > 300 euros ► Paiement possible à partir du 27/08/2026 ► Si 1^{ère} échéance acquittée au plus tard le 15/09/2026, puis 2^{ème} & 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date 🔴 Au-delà du 15/09/2026, seul le paiement intégral des droits d'inscription en 1 seule échéance sera proposé



- L'utilisation d'une CB n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un **plafond**, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée ⇒ la vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage
- Dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé
- Paiement fractionné (échelonné en 3 fois) : nécessité d'une carte bancaire avec une **date de validité supérieure à la date de la dernière échéance**